



SNUipp-FSU Paris

11 rue de Tourtille 75020

Tél : 01 44 62 70 01

Fax : 01 44 62 70 02

Mél : snu75@snuipp.fr

Site : <http://75.snuipp.fr>

L'École

Journal du
SNUipp Paris - FSU



Dispensé de timbrage Paris 20 CTC

L'ÉCOLE
Journal du
SNUipp Paris-FSU
11 rue de Tourtille
75020 Paris



PRESSE
URGENTE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le 07/09/12

Ensemble, déterminés à peser !

Nul ne peut le contester, l'année scolaire qui s'annonce sera difficile. Elle restera marquée par la politique budgétaire du gouvernement précédent. Les 1 000 postes attribués par le nouveau ministre dont 15 pour l'académie de Paris sont un premier pas, mais ils restent bien insuffisants au regard des besoins urgents des écoles. Cette année encore, les classes seront donc chargées, les Rased seront peu nombreux et l'académie manquera toujours de remplaçants... D'ailleurs, le manque de moyens de remplacement n'a pas permis aux enseignants stagiaires de bénéficier d'une formation digne de ce nom.

Pour autant, cette rentrée est aussi porteuse d'espoir : l'école primaire est présentée comme prioritaire par le nouveau Ministre. La grande concertation lancée en juillet se terminera fin septembre. Un grand nombre de sujets ont été abordés : réussite de tous les élèves, rythmes scolaires, formation professionnelle, conditions de travail et d'emploi des enseignants... Le SNUipp-FSU continue d'y porter de nombreuses propositions et revendications. Notre syndicat a demandé l'ouverture de négociations à la fin de cette concertation afin de peser sur les choix gouvernementaux à venir. Les bonnes intentions ne suffiront pas, les paroles doivent être transposées en actes. Parce qu'aucune réforme ne se fera sans les enseignants, le SNUipp-FSU a également demandé que du temps soit dégagé pour que la concertation avec les personnels puisse avoir lieu.

Pour sa part, le SNUipp-FSU Paris invite tous les personnels à participer à la réunion d'information syndicale de rentrée le mercredi 26 septembre afin de débattre de tous ces sujets.

En attendant, toute l'équipe du SNUipp-FSU Paris vous souhaite une bonne rentrée.

Un dernier mot pour inviter les enseignants parisiens à rejoindre le SNUipp-FSU pour renforcer son action, n'attendez pas, (re)syndiquez-vous dès maintenant !

Jérôme Lambert

Affectations provisoires, temps partiels... de mal en pis

(page 2)

Ajustements de rentrée

compte-rendu du CTA du 5/09 (page 3)

Réunion d'information syndicale de rentrée mercredi 26 septembre

L'École n°292, du 7 septembre 2012, Journal du SNUipp Paris-FSU, CPPAP n°0515 S 07539, ISSN n°12410233, Directeur de publication : N. Wallet, Prix : 1€, Maquette : A. Malaisé, Imprimé par nos soins. Dispensé de timbrage. Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp (ou des syndicats de la FSU). Conformément à la loi du 08/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant par écrit au SNUipp Paris.

Réunion d'info syndicale de rentrée du SNUipp-FSU

mercredi 26 septembre



L'avenir de l'école c'est l'affaire de tous et toutes, mais surtout celle des enseignant-es qui font vivre l'école au quotidien. Le gouvernement rédige une nouvelle loi d'orientation et de programmation. Si, dans les écoles, cette loi commence à être discutée, il est nécessaire d'y réfléchir et d'élaborer ensemble des réponses pour la réussite de tous les élèves, pour que le système éducatif soit efficace et plus égalitaire, pour que les personnels soient revalorisés et formés.

Recrutement, formation des enseignant-es, aide personnalisée, socle commun, rythmes scolaires... Les sujets ne manquent pas en cette rentrée. Nous vous invitons à venir partager avec le SNUipp-Paris, nos et vos revendications sur l'ensemble de ces sujets et à trouver les moyens de les faire vivre.

Mercredi 26 septembre de 9h30 à 12h30
Bourse du Travail, M° République

Six heures peuvent être déduites des heures de service dues hors de la présence devant élèves : les 18h animations pédagogiques (rendues obligatoires ou non par l'ICC), la seconde journée de pré-rentrée, la journée de solidarité, les 24h de concertation.

Réunion d'info le 19/09 Enseigner hors de France

Mercredi 19 septembre de 9h30 à 12h30 – Bourse du travail, 3 rue du Château d'eau, 75010

Comme tous les ans, le SNUipp-FSU Paris organise une réunion d'information syndicale pour les enseignants souhaitant enseigner hors de France. Elle se déroulera en présence d'un membre du secteur national Hors de France du SNUipp-FSU. Elle s'adresse à tous les enseignants parisiens.

Rappel : 6h de réunions d'information syndicale peuvent être déduites des 108h (hors temps d'aides personnalisées).

Formation continue inscription sur Gaïa jusqu'au 23 septembre

Les résultats seront connus après la CAPD qui devrait avoir lieu au mois d'octobre. D'autre part, une circulaire rectorale sur les stages d'initiative nationale ASH devrait paraître sous peu.

Ajustements de rentrée and co

compte-rendu du CTA du mercredi 5 septembre

Carte scolaire 2012, fin

L'académie ne disposait que de trois postes pour ouvrir les classes à la rentrée, elle a par conséquent fermé deux postes de brigade supplémentaires pour ouvrir cinq classes. Une nouvelle fois, le SNUipp-FSU a rappelé l'insuffisance de l'enveloppe des 15 postes attribuées à l'académie de Paris par le nouveau gouvernement en juin dernier. Il manquera plus encore de Rased et de remplaçants que l'an passé. Concernant les Rased, le SNUipp-FSU a demandé à ce que l'ensemble des postes qui n'ont pas été supprimés soient pourvus. Le syndicat a également rappelé sa revendication de recruter des enseignants sur la liste complémentaire au concours 2012 dès que des besoins se feront sentir dans les écoles parisiennes. Pour le moment, le directeur d'académie n'a pas d'informations en provenance du Ministère sur cette question.

Au final, une classe a été fermée en élémentaire à l'école Paul Baudry (8ème) pour être transformée en classe maternelle. Cinq classes ont été ouvertes : école élém Buffon (5ème), école polyvalente Grands Moulins (13ème), école mat Maurice Rouvier (14ème), école mat Gutenberg (15ème), école élém Chernoviz (16ème).

Indemnité Eclair attribuée de manière uniforme !

L'indemnité Eclair distingue une part fixe, correspondant à l'indemnité Zep et une part modulable versée après service fait. Les équipes se sont engagées dès la rentrée dans le cadre des projets d'écoles et/ou d'actions élaborées en concertation dans le réseau Eclair. L'engagement des enseignants au service de la réussite de tous les élèves a été indéniable.

Pour le SNUipp-FSU Paris, le travail d'équipe est une condition indispensable à la réussite de tous les élèves, en particu-

lier dans les quartiers les plus difficiles. L'introduction d'un élément de rémunération créant des disparités de traitement entre des collègues ayant participé à l'élaboration d'un projet commun et ayant contribué à la réussite d'actions collectives peut conduire à une injustice et être perçue comme le retour d'une gestion arbitraire. Une attribution arbitraire et inégale de l'indemnité Eclair risque de fragiliser la cohésion des équipes et de créer des tensions qui nuiraient au bon

fonctionnement des écoles. L'académie de Paris et le SNUipp-FSU se félicitent de la satisfaction de sa revendication.

Recrutements d'AVS

197 postes supplémentaires ont été octroyés à l'Académie de Paris, 1er et 2nd degré confondus. Il s'agit de postes d'AVS-I (rattaché à un élève) mais aussi de postes d'AVS « mutualisé » qui seraient affectés à plusieurs élèves.

L'Académie a assuré avoir lancé les recrutements mais est notamment confrontée à des problèmes de démission dès que les personnes trouvent un emploi plus intéressant et moins précaire.

Le SNUipp-FSU a rappelé une nouvelle fois la nécessité d'emploi statutaires pérennes seuls à même de garantir la stabilité nécessaire des personnels et des missions. Le SNUipp-FSU invite les personnels à contacter le syndicat en cas d'absence d'AVS pour accompagner un élève en situation de handicap dans leur classe.



fonctionnement des écoles. C'est pourquoi le SNUipp-FSU avait demandé à l'académie d'attribuer cette part variable de manière uniforme à tous les collègues affectés dans une zone Eclair du département quelle que soit leur mission. Le directeur d'académie a annoncé en comité technique académique qu'il en serait ainsi. La prime sera donc versée de manière uniforme et éga-

Changement d'IA-adjoint

M. Zarka a quitté l'académie de Paris et est remplacé en tant qu'IA-adjoint par M. Claval, ancien inspecteur de la circonscription 20 D.

Concertation sur la loi d'orientation déterminés à changer la donne !



Depuis le mois de juillet, le gouvernement a lancé une grande concertation pour « refonder l'école ». Après les années d'asphyxie, le premier ministre, en personne, a promis une nouvelle loi d'orientation et de programmation reprenant ainsi un des engagements présidentiels. À la clé, la priorité accordée à la maternelle et à l'élémentaire, 60 000 créations

de postes, une nouvelle formation avec la création d'Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), une révision des rythmes scolaires, une reconnaissance de la valeur professionnelle des enseignants... La mise en œuvre des premiers changements est prévue pour la rentrée prochaine.

Des dossiers prioritaires

Depuis le début des travaux, le SNUipp-FSU a avancé un grand nombre de propositions concrètes pour améliorer notre système

éducatif marqué par un déterminisme social insoutenable et des conditions d'exercice du métier difficiles. Très clairement, avec les enseignants, le SNUipp est déterminé à changer la donne :

- celle de l'échec scolaire qui n'est pas une fatalité et contre lequel les enseignants doivent avoir les moyens d'agir ;

- celle de l'engagement budgétaire qui doit être marqué par un investissement significatif et s'inscrire dans la durée après des années d'asphyxie ;

- celle des conditions de vie professionnelle et personnelle des enseignants qui doivent être formés, reconnus et revalorisés.

Participez aux débats

L'avenir de l'école, c'est l'affaire de tous. Celle des "spécialistes" réunis à Paris dans les quatre groupes de concertation formés par le gouvernement, mais aussi et surtout celle des enseignants qui font vivre l'école au quotidien. Un numéro spécial de Fenêtre sur cours présente l'enjeu des discussions de ces quatre groupes, les propositions du SNUipp-FSU, mais aussi de premiers éléments du débat qu'il entend organiser auprès de la profession toute entière.

Affectations provisoires, temps partiels... de mal en pis

Les années se suivent et les affectations se font de plus en plus tardivement. Alors même que le calendrier des commissions paritaires du mouvement laissait penser que de nombreuses affectations à titre provisoire pourraient être faites avant les congés, c'est le contraire qui s'est produit. De fait, à la date de sortie des classes, seuls les collègues bénéficiant d'une priorité médicale avaient pu être affectés.

Autre engagement non tenu : l'information hebdomadaire aux organisations syndicales. Il a fallu une intervention du SNUipp-FSU le 22 juillet pour obtenir la liste des affectations des T2 ainsi que celle (incomplète) des enseignants complétant des temps partiels.

Lorsque les collègues ont consulté l'prof, nombre d'entre eux se sont trouvés perplexes devant l'affichage à l'écran qui, en particulier pour les compléments de

temps partiel, est particulièrement peu lisible.

A propos des temps partiels, l'information concernant les jours travaillés n'est souvent pas parvenue aux intéressés et certains l'ont appris par le contact avec la personne qui les complète. D'autres ont vu leurs jours travaillés changer au cours de l'été. Pire, deux jours après la rentrée, des collègues ne savaient toujours pas quels jours ils travaillaient !

Enfin, si tous les collègues qui n'ont pas pu être affectés en juillet (faute de poste disponible) ont reçu un avis de surnombre, la rentrée est encore pleine de surprises puisque les affectations sont faites au dernier moment et que certains perdent même l'affectation qui leur avait été notifiée. D'autres ont même reçu un appel à 20h30 lundi 3 pour faire leur rentrée dans une classe à 8h30 le lendemain ! Tout cela sans compter les collègues

(T1 pour la plupart) à qui l'on dit de rester chez eux alors qu'en parallèle les PES sont directement face à une classe.

Le SNUipp-FSU a de nouveau interpellé l'académie sur l'ensemble de ces problèmes en comité technique mercredi 5 septembre. Les collègues concernés sont invités à contacter le syndicat en cas de problème.

Tout ne relève pas de la responsabilité du rectorat : les suppressions de postes dans les services administratifs ont des conséquences importantes pour leur fonctionnement. De même le changement de situation personnelle de certains collègues nécessite des ajustements.

Pour autant il est indispensable de revoir le fonctionnement dans son ensemble afin que soit respectée l'engagement de l'académie d'affecter le plus grand nombre d'enseignants en juin avant que les écoles ne soient fermées.

Joindre le SNUipp-FSU Paris

nous écrire, venir nous voir
 11 rue de Tourtille 75020 Paris
 nous téléphoner
 01-44-62-70-01
 nous faxer un document
 01-44-62-70-02
 nous envoyer un e-mail
 snu75@snuipp.fr



Qui est le SNUipp-FSU ?

Le SNUipp-FSU a maintenant 20 ans. Il est le premier syndicat national d'enseignants du premier degré et s'est construit au sein de la FSU (première fédération de la Fonction publique d'Etat). Depuis 1993, nous avons tout à la fois au quotidien accompagné les collègues pour leurs problèmes individuels, accompagné les équipes, assuré la défense des intérêts collectifs dans les instances paritaires (CAPD, CT...) et pris toute notre part dans les grands mouvements revendicatifs (intégration dans le corps des PE, retraites, lutte contre le CPE, contre-réformes...).

Horaires des permanences

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 17h30
Mercredi de 9h30 à 12h30

Il est cependant possible que des réunions nous empêchent de respecter ces créneaux horaires. Vous pourrez toujours nous contacter par e-mail (snu75@snuipp.fr).

Lettre électronique d'informations

La lettre électronique du SNUipp-FSU permet de recevoir directement dans sa boîte mél toutes les informations importantes, l'actualité éducative et syndicale, des opérations administratives en cours, de recevoir les comptes-rendus des commissions paritaires...

Elle a une fréquence moyenne hebdomadaire. Pour s'abonner, rien de plus simple, il suffit de s'inscrire en ligne : http://75.snuipp.fr/lettre_infos.html

Le site <http://75.snuipp.fr>



Se syndiquer une démarche individuelle au service du collectif

Pour nous défendre, comme pour défendre l'école publique, il nous faut être nombreux et unis.

En vous syndiquant, vous contribuerez à ce combat en donnant les moyens au SNUipp-FSU d'organiser les actions et d'informer les collègues, notamment des principales étapes du paritarisme. Vous pouvez aussi, en participant à la vie du syndicat, contribuer à la réflexion collective et à l'élaboration de ses mandats et de ses actions.

Vous syndiquer ne vous prendra que le temps que vous voudrez bien y consacrer.

Le SNUipp-FSU, principal syndicat des enseignants des écoles, se bat pour une transformation progressiste de l'école, en lien avec une transformation sociale, des avancées collectives pour la profession, la défense des enseignants et des écoles, sans jamais les opposer.

Se syndiquer dès la rentrée pour renforcer le SNUipp-FSU

Bulletin de syndicalisation 2012/2013

*Le syndicat ne reçoit aucune subvention
et ne vit que par les cotisations de ses adhérents*



Le SNUipp-FSU Paris utilisera ces informations pour m'adresser personnellement ses publications (L'Ecole, Fenêtres Sur Cours, Pour, Lettre électronique d'information...) et me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires.

Nom : Prénom :

Nom de naissance : Date de naissance :

Adresse personnelle :

Tél. personnel : Portable :

E-mail :

Adresse professionnelle :

Echelon :

Je me syndique au SNUipp Paris-FSU afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession. J'autorise le SNUipp à faire figurer ces informations dans ses fichiers et ses traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi du 06/01/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant par écrit à la section de Paris.

MODE DE RÉGLEMENT

Le montant de ma cotisation est de _____ € (voir tableau ci-contre)

Je paye avec 1 ou plusieurs chèques (maximum 4) à l'ordre du SNUipp Paris, datés du jour de l'émission des chèques

Je choisis le prélèvement automatique (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB, un RIP ou un RICE).

Date : Signature :

Bulletin à compléter et à renvoyer par courrier
SNUipp-FSU Paris 11 rue de Tourtille 75020 Paris

Cocher les mois de prélèvement qui doivent être consécutifs et la case "TACITE RECONDUCTION" si vous souhaitez que votre adhésion soit reconduite automatiquement. Ils débiteront le 1er du mois suivant la réception du bulletin rempli accompagné du RIB

TACITE RECONDUCTION Novembre Janvier Mars Mai Juillet
 Décembre Février Avril Juin Août

Autorisation de prélèvement - Cotisations SNUipp-FSU Paris

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend avec le créancier. Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront d'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire les obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès prévu par la loi N°78-17 "loi informatique et libertés".

ORGANISME CRÉANCIER
Crédit Mutuel Enseignant de Paris 69 bd Saint Germain 75005 Paris

N° NATIONAL EMETTEUR 424 241

TITULAIRE DU COMPTE

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

COMPTE A DEBITER

CODE ETABLISSEMENT

--	--	--	--	--

CODE GUICHET

--	--	--	--	--

N° COMPTE

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

CLE

--	--

ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

Nom de l'établissement :

Adresse :

Code postal : Commune :

DATE ET SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE

A le

Signature :

66% de la cotisation
est déductible de vos impôts

Montant et coût après déduction fiscale
pour les instituteurs, PE et hors classe

Ech	Instit.	soit après déduction d'impôts	PE	soit après déduction d'impôts	Ech	Hors classe	soit après déduction d'impôts
4	121 €	40 €	139 €	46 €	5	225 €	74 €
5	124 €	41 €	147 €	48 €	6	240 €	79 €
6	126 €	42 €	151 €	50 €	7	254 €	84 €
7	129 €	43 €	160 €	53 €			
8	136 €	45 €	172 €	57 €			
9	143 €	47 €	184 €	61 €			
10	152 €	50 €	198 €	65 €			
11	167 €	55 €	213 €	70 €			

Indemnités à ajouter à la cotisation

ASH, formation, Clin, remplaçants avec lssr...	Ajouter 5 €
Direction d'école ou d'Égpa	Ajouter 13 €

Temps partiel

Le montant est de 50% ou 75% de la cotisation du tableau ci-dessus selon la quotité travaillée avec un montant minimal de 80 €

Autres situations

PES (prof d'école stagiaire)	Cotisation 90 €
Pension inférieure à 1500 €	Cotisation 90 €
Pension entre 1500 et 2000 €	Cotisation 105 €
Pension supérieure à 2000 €	Cotisation 120 €
Disponibilité	Cotisation 80 €
Emploi de vie scolaire (EVS)	Cotisation 40 €
Assistants d'éducation (AE)	Cotisation 60 €